

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : AW-614905.01 CC5227 PO 379015
Devis : DE22-0069
Reçu le, 11/02/22 **Prélevé le**
Demandeur: M HERINCKX Laurent
Description: Mesure TEM amiante dans l'eau

Commentaire:

SGS BELGIUM SA
 PARC CREALYS
 RUE PHOCAS LEJEUNE 4

 5032 GEMBLOUX
 BELGIQUE

Toulouse, le 18 - févr. - 22

RAPPORT D'ESSAI Page 41 / 60
 AM22-00895

Références Labo: AM22-00895.021

Références Client : 1010897

Documents de référence :

- LAB REF 26 et LAB REF 28

- Norme NFX 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie Électronique à transmission (méthode indirecte)

Technique analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique

Critère de sélection : Seules les fibres d'amiante de longueur supérieure à 5µm, de rapport L/l supérieur à 3 et dont le diamètre est inférieur à 3,0 µm sont prises en compte.

	Unités	Résultats
Analyse pour recherche d'amiante dans l'eau par META	NFX 43-050	
Fraction du filtre calcinée	-	0,50
Volume prélevé	L	0,5
Surface de filtration	mm ²	270
Surface d'ouverture des grilles	mm ²	0,013
Nombre de grilles observées	-	3
Nombre d'ouverture de grilles observées	-	60
Sensibilité analytique	fibre/L	1385,64
Nombre de fibres comptées	-	0
Concentration en Fibres	fibre/L	< 4143,06
Type d'amiante	-	-
Limite inférieure en fibres comptées	-	0,00
Limite inférieure en concentration f/L (a)	fibre/L	0,00
Limite supérieure fibres comptées	-	2,99
Limite supérieure en concentration f/L (a)	fibre/L	4143,06

THOMAS BAS
 Responsable UT

(signature électronique)

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : AW-614905.01 CC5227 PO 379015
Devis : DE22-0069
Reçu le, 11/02/22 **Prélevé le**
Demandeur: M HERINCKX Laurent
Description: Mesure TEM amiante dans l'eau

Commentaire:

SGS BELGIUM SA
PARC CREALYS
RUE PHOCAS LEJEUNE 4

5032 GEMBOLOUX
BELGIQUE

Toulouse, le 18 - févr. - 22

RAPPORT D'ESSAI
AM22-00895 Page 42 / 60

Le présent rapport d'essai comporte 60 page(s). Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Aucune modification ni altération ne pourra y être portée après communication. Si vous souhaitez incorporer dans vos documents un rapport d'essai, il doit être inclus entièrement.

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse et est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (disponibles sur www.sgs.com/fr/terms-and-conditions/general-conditions-of-services-francais).

Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande.

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis -à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Si le prélèvement n'est pas réalisé par la structure SGS France division EIHT, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité sur les résultats impactés par des informations fournies par le client.

(a) L'intervalle de confiance à 95% de la concentration est issu d'une statistique de Poisson.

Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

Si 100 fibres sont observées sur au moins 4 ouvertures de grilles, le comptage est arrêté quelle que soit la sensibilité analytique atteinte.